



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
08 MARS 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le huit mars deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé salle des associations, place des états généraux sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le deux mars deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joelle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie REYNES

**REPRESENTES** : Kellie CARMET à Corinne ARCHAMBAULT, Hubert BACHELARD à Claire BLANC

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2023-003	<b>Subventions</b>  Demande de subvention au Conseil Départemental 13 au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2022-2024 – Tranche 2023
-----------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Lambesc a programmé la réalisation de trois projets structurants à savoir :

- 1/ Construction d'une salle polyvalente et d'un dojo
- 2/ Construction du vestiaire petit stade
- 3 / Réfection du Skate Park

Lors de la séance du 7 décembre 2022, l'assemblée a délibéré sur la Tranche 2022 et il convient de se prononcer sur la tranche 2023.

Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à **5 667 000 € HT** soit 6 800 400 € TTC, réparti de la façon suivante :

- Tranche 2022 : 672 507,00 € HT soit 807 008,40 € TTC
- Tranche 2023 : 2 396 243,00 € HT soit 2 875 491,60 € TTC
- Tranche 2024 : 2 598 250,00 € HT soit 3 117 900,00 € TTC

Ces opérations peuvent bénéficier d'un financement du Conseil Départemental 13 de 55% au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2022-2024.

### PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Dispositif	% de participation	Montant de la Subvention
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>	CDDA 2022-2024	55%	3 116 850 €
<b>LAMBESC</b>	Autofinancement communal	45%	2 550 150 €
<b>MONTANT TOTAL DU PROJET</b>		<b>100%</b>	<b>5 667 000 €</b>

### RECAPITULATIF DU COUT DES OPERATIONS 2022 - 2024

PROJETS	MONTANTS DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES (€HT)			TOTAL DES DEPENSES SUBVENTIONNABLES PAR PROJET (€HT)
	2022	2023	2024	
<b>1/ CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE/DOJO</b>				<b>5 017 000 €</b>
1 <sup>er</sup> PHASE : Frais d'étude	123 400 €	50 000 €	67 600 €	
2 <sup>ème</sup> PHASE : Honoraires	203 107 €	182 400 €	206 150 €	
3 <sup>ème</sup> PHASE : Frais divers	46 000 €	18 343 €	30 000 €	
4 <sup>ème</sup> PHASE : Construction		1 895 500 €	2 194 500 €	
<b>2/ CONSTRUCTION VESTIAIRE PETIT STADE</b>	250 000 €	150 000 €		<b>400 000 €</b>
<b>3/ REFECTION DU SKATE PARK</b>				<b>250 000 €</b>
1 <sup>er</sup> PHASE : Démolition	50 000 €			
2 <sup>ème</sup> PHASE : Construction		100 000 €	100 000 €	
<b>TOTAL PAR ANNEES</b>	<b>672 507 €</b>	<b>2 396 243 €</b>	<b>2 598 250 €</b>	<b>5 667 000 €</b>

Chaque tranche est soumise annuellement au vote du Conseil Municipal et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.  
Le montant total du Contrat ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse.

Pour l'année 2023, le montant total de la tranche annuelle pour l'ensemble des opérations estimé à 2 396 243 € HT est financé de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 13/03/2023  
Reçu en préfecture le 13/03/2023  
Publié le  
ID : 013-211300504-20230308-DB\_2023\_003-DE

## PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS Année 2023

PROJETS	Conseil Départemental 55%	Autres financements	Autofinancement communal 45%	Montant de l'Opération en HT 100%
1/ Construction d'une salle polyvalente et d'un dojo	1 180 434 €	Sans objet	965 809 €	2 146 243 €
2/ Construction de vestiaires au Petit Stade	82 500 €	Sans objet	67 500 €	150 000 €
3/ Réfection du Skate Park	55 000 €	Sans objet	45 000 €	100 000 €
<b>TOTAL en HT</b>	<b>1 317 934 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 078 309 €</b>	<b>2 396 243 €</b>

### Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

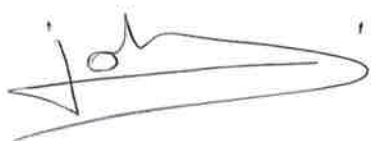
- **APPROUVE** la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2022-2024 d'un montant total de 5 667 000 € HT
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental 13 l'octroi d'une subvention à hauteur de 55% au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement pour 2022-2024
- **APPROUVE le plan de financement de la tranche 2023** tel que figurant dans le tableau ci-dessus et dans les rapports ci-joint en annexe par opération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**La Secrétaire de Séance**

**Anne-Laure JOLY**



**Le Maire de Lambesc,**

**Bernard RAMOND**





## Annexe 1

## **1- OPERATION : CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE ET D'UN DOJO**

La ville de Lambesc est propriétaire d'un terrain d'environ 1,2 hectare qui se situe en entrée de ville urbaine le long de la route d'Aix où la municipalité souhaite entreprendre une opération d'aménagement d'ensemble permettant la requalification du site en vue de réaliser plusieurs projets et notamment un équipement public polyvalent et sportif.

Le projet est de construire une salle polyvalente et un dojo afin de veiller à maintenir un niveau satisfaisant d'offres de services à la personne et de proximité tout en développant une offre associative, culturelle et festive adaptée et complémentaire aux équipements existants.

De plus, ce nouvel équipement implanté à proximité immédiate des équipements sportifs et associatifs existants remplacera le dojo actuel et la salle polyvalente Brassens devenus désuets et excentrés.

Le montant du projet **pour la tranche 2023** est estimé à **2 146 243 € HT** réparti de la manière suivante :

- Phase 2 : Honoraire (Honoraires de maîtrise d'œuvre + SSI + HQE + contrôle technique, SPS...)
- Phase 3 : Frais divers (Raccordement bâtiment)
- Phase 4 : Travaux

### **PLAN DE FINANCEMENT Année 2023**

PROJETS	Conseil Départemental 55%	Autres financements 0%	Autofinancement communal 45%	Montant de l'Opération en HT
CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE ET D'UN DOJO	1 180 434 €	Sans objet	965 809 €	2 146 243 €

Annexe 2

**1- OPERATION : CONSTRUCTION DU VESTIAIRE PETIT STADE**

La ville de Lambesc a effectué des travaux de requalification et de réaménagement du Parc des Sports et du petit stade ainsi que du parking Van Gogh et des voies de l'avenue Jules Ferry avec la participation financière du département des Bouches du Rhône.

Afin de poursuivre l'aménagement de ce site, il convient de procéder à la création d'un vestiaire sur le petit stade qui permet depuis septembre 2020 la pratique du football, du rugby et de l'athlétisme.

Ce lieu quotidiennement utilisé par les écoles élémentaires de la commune et par de nombreuses associations n'est équipé ni de sanitaires ni de vestiaire.

Il convient donc d'y remédier pour assurer confort et hygiène aux nombreux utilisateurs.

Le montant du projet pour la tranche 2023 est estimé à 150 000 € HT soit 180 000 € TTC.

**PLAN DE FINANCEMENT**  
**Année 2022**

PROJETS	Conseil Départemental 55%	Autres financements 0%	Autofinancement communal 45%	Montant de l'Opération en HT
CONSTRUCTION DU VESTIAIRE PETIT STADE	82 500 €	Sans objet	67 500 €	150 000 €

Annexe 3

## 2- OPERATION : REFECTION DU SKATE PARK

La ville de Lambesc possède depuis de nombreuses années un Skate Park composé de modules en acier, aujourd'hui très vétustes et ne répondant plus aux normes sécuritaires et aux attentes des utilisateurs.

Lors des commissions permanentes du Conseil Départemental des Bouches du Rhône des 27 juin 2019 et 20 octobre 2021, ont été accordées successivement à la commune des subventions pour un montant total de 96 600 € HT au titre des travaux de proximité afin d'interagir sur quelques modules et d'entreprendre une étude de réfection globale du site.

A ce titre une consultation publique a été menée par le service des sports auprès des usagers et des jeunes faisant ressortir une forte attente d'un Skate Park d'actualité, moderne, de qualité et surtout sécuritaire.

Les premières subventions permettront de réaliser les études et une partie du démontage des modules en place. A l'issue de ces études, un Skate Park d'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup> sera aménagé.

Ce skate Park est situé au milieu de tous les équipements sportifs de la ville rénovés ou en cours de création.

Le montant des **travaux pour la tranche 2023** est estimé **100 000 € HT** soit 120 000 € TTC et est réparti de la manière suivante :

- Phase 1 : Démolition
- Phase 2 : Construction

### **PLAN DE FINANCEMENT Année 2023**

PROJETS	Conseil Départemental 55%	Autres financements 0%	Autofinancement communal 45%	Montant de l'Opération en HT
REFECTION DU SKATE PARK	55 000 €	Sans objet	45 000 €	100 000 €